

❖ Portail famille – Connexion à un compte ATEN (téléservices)

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION – Saisie des intentions provisoires (2^e trimestre)

A compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'au 12 mars 2021

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

Vous **devez** saisir au moins 1 intention ;

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;

le rang détermine l'ordre de préférence ;

les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

■ Intention d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

☒ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

☐ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

AJOUTER UNE INTENTION

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation

■ Intention d'orientation vers la Voie professionnelle (2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP)

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

☒ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation

Champ libre

☐ Sous statut scolaire ? ☐ Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientations

Vous pouvez cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle (statut scolaire/statut d'apprenti)

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

En cochant 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, vous pouvez indiquer le métier ou la formation qui intéresse votre enfant. Il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que votre enfant souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur son projet d'orientation.

☒ statut scolaire : votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

☒ statut d'apprenti : votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise. Votre enfant doit se mettre à la recherche d'un employeur dès maintenant. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

■ Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP
Métier ou formation : Ebéniste
Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation : Menuisier, charpentier
Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Modification possible jusqu'au 12 mars 2021.



Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les intentions. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

■ Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

A compter du 29 mars jusqu'au 7 avril 2021

1 Intentions provisoires
2 Choix définitifs
3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Recommandation du CC

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet

Motivation du CC

☐ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

VALIDER

Si vous quittez la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre :

Vous n'avez pas validé l'accusé de réception. Êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?

OK Annuler

Le message suivant s'affiche lorsque vous avez accusé réception de l'avis provisoire du CC.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.